



NOTE SYNTHÉTIQUE

BUDGETS PRIMITIFS 2025

CIAS de la Communauté des communes MACS

Conformément aux dispositions combinées des articles L. 2313-1 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, une note explicative de synthèse doit être annexée au budget primitif.

Le contexte étant connu lors du débat préalable d'orientations budgétaires, les budgets primitifs 2025 sont globalement conformes aux orientations budgétaires débattues en conseil d'administration dans les délais légaux.

En 2025, pour la cinquième année, le CIAS de MACS dispose d'un budget principal et d'un budget annexe.

Depuis le budget 2021, les dépenses d'investissement du SAAD seront désormais réalisées par le budget principal du CIAS. Dans un deuxième temps, dans le but d'afficher le coût réel de chaque activité, le CIAS facturera au SAAD ces charges.

La présente note de synthèse rappelle les événements significatifs et les points forts détaillés dans le cadre des orientations budgétaires 2025. Elle présente ensuite, sur chaque budget du CIAS, le tableau récapitulatif des montants par chapitre soumis au vote des budgets primitifs en comparaison des budgets de l'année précédente.



Pour rappel, le principal domaine de compétence du budget principal du CIAS est la « gestion des aires d'accueil des gens du voyage » du territoire de la Communauté de communes en y menant des missions d'accueil des voyageurs en demande de stationnement, d'entretien des équipements et d'accompagnement éducatif et social des voyageurs accueillis.

Ce budget principal inclus également des charges de direction et d'administration générale du CIAS ainsi que tout projet d'action sociale en dehors du fonctionnement du service d'aide et d'accompagnement à domicile.

Le budget principal du CIAS relève, depuis le 1^{er} janvier 2024, de la nomenclature M57.

La subvention d'équilibre de MACS 2025 a été maintenue à hauteur de 1 700 000 € (comme en 2023 et 2024), afin de répondre aux exigences et orientations qui concernent le CIAS :

- La continuité des mesures salariales intervenues en 2022-2023 et de la décision d'augmentation des plafonds du RIFSEEP votée en décembre 2024
- L'intégration de 70% du salaire de l'assistante de Direction, et ce dans un souci d'amélioration de la comptabilité analytique, conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes
- Le remplacement de l'agent d'accueil absente sur une partie de 2025
- Le remplacement d'un gestionnaire technique des aires d'accueil des gens du voyage qui se voit attribuer un volume de décharge syndicale nécessitant son remplacement.
- La mise en place d'une astreinte technique pour le service d'accueil des gens du voyage pour les aires permanentes d'accueil.
- L'application du GVT à hauteur de 4 400€.
- L'engagement du CIAS sur des projets structurants :
 - o Contrat Territorial Autonomie et Contrat Local de Santé nécessitant le recrutement d'une coordinatrice CLS/CTA en année pleine
 - o La mise en œuvre de l'Analyse des besoins sociaux avec le concours du Centre de Gestion de la fonction publique Territoriale.

En outre, le travail de structuration du CIAS a permis d'optimiser les charges à caractère général et de tenir compte de la baisse des tarifs de l'électricité après plusieurs années d'augmentation.

Concernant les recettes, le budget primitif 2024 avait été incrémenté par le versement de la part fixe de l'ALT2 de 2023 (gestion des aires d'accueil des gens du voyage), rattachée au budget 2024. C'est ainsi que la part des subventions est réduite sur le budget primitif 2025, ce qui correspond au versement annuel standard.

Fonctionnement

Chapitre voté	Libellé	2024	2025
011	Charges à caractère général	453 468,53	347 443,38
012	Charges de personnel et frais assimilés	661 177,00	778 150,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000,00	40 000,00
65	Autres charges de gestion courante	954 100,00	1 009 500,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
66	Charges financières	1 000,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	200,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	30 000,00
Total dépenses		2 082 963,07	2 205 093,38
002	Résultat reporté de fonctionnement	59 439,53	190 093,38
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	70 000,00	85 000
74	Dotations, subventions et participations	1 980 506,00	1 900 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	30 000,00
Total Recettes		2 082 963,07	2 205 093,38
Solde fonctionnement		0,00	0,00



Sur le plan des investissements, les principales dépenses d'équipement nécessaires sont financées par la Communauté de communes de MACS. En revanche, trois opérations sont financées par le CIAS :

- Les investissements liés à l'administration générale
- Les investissements techniques et pédagogiques des aires des GDV
 - Il s'agit du matériel et de l'outillage nécessaires aux agents de terrain pour l'entretien régulier des aires mais aussi des travaux, des installations ou du matériel à des fins pédagogiques sur les aires.
 - Le budget primitif 2025 a été construit sur une baisse de cette ligne budgétaire, et ce au regard de la réalité des dépenses de 2024 inférieures au prévisionnel,
- Les investissements nécessaires à l'activité du SAD
 - Achat de 50 téléphones portables pour les agents de terrain ainsi que 50 coques de protection. L'objectif est de renouveler progressivement la flotte des téléphones portables des agents de terrain afin de sécuriser leurs outils de travail.

Ces dépenses d'équipement sont financées sur les fonds propres du CIAS constitués antérieurement. Ces fonds propres sont identifiés sur le budget par le résultat d'investissement reporté qui se reconstitue par l'intermédiaire des amortissements annuels.

Investissement

Chapitre voté	Libellé	2024	2025
16	Emprunts et dettes assimilées	10 000.00	10 000,00
997	Service aide à domicile	54 373.46	43 000,00
998	Investissement technique GDV	40 295.34	20 000,00
999	Investissement administration générale	73 256.15	61 060,03
020	Dépenses imprévues	0.00	0,00
	Restes à réaliser N-1	25 068.80	3 800,00
Total dépenses		177 924.95	137 860,03
001	Résultat reporté d'investissement	112 924.95	87 860,03
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 000.00	40 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 000.00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000.00	10 000,00
Total Recettes		177 924.95	137 860,03
Solde investissement		0.00	0.00



Ce budget est soumis à la nomenclature M22 applicable aux établissements publics sociaux et médicaux-sociaux.

Le budget annexe du SAD recoupe toutes les dépenses et les recettes de fonctionnement directement liées au service autonomie à domicile qui vise la mise en œuvre d'aide et d'accompagnement à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap.

Conformément aux orientations budgétaires, le total des dépenses prévues s'élève en 2025 à 5 163 284 M€ contre 4 969 016 M€ en 2024. Cette évolution des dépenses concerne principalement le chapitre 012, du fait des évolutions salariales : augmentation des taux de cotisations pour les caisses de retraite (IRCANTEC et CNRACL), application de la délibération sur le RIFSEEP votée en décembre 2024, impact du GVT qui concerne les évolutions de grade (+ 9000€), mise en œuvre des nouvelles modalités liées aux conditions de rémunération des agents (gestion du temps de travail, frais et temps de déplacement).

Sur le chapitre 012, la masse salariale a été estimée sur la base d'un maintien de l'activité au regard de celle opérée en 2024, majorée d'un coefficient de 1.5% afin d'assurer néanmoins une éventuelle augmentation d'activité et les évolutions salariales précités pour 2025.

Les recettes projetées pour 2025 sont évaluées à hauteur de 124 000 heures de prestations facturées, soit une stabilisation de l'activité en comparaison de 2024.

Concernant les charges à caractère général ou les dépenses afférentes à la structure, la prévisionnel 2025 prévoit une augmentation liée à l'accroissement des coûts de polices d'assurance, le renouvellement de licences informatiques et l'application de dotations d'amortissement qui sont reportés en recettes sur la ligne « Produits financiers et non encaissables ».

Le report de résultat 2024 est intégré à la section de fonctionnement et participe à l'équilibre budgétaire. Il est à noter que le report de résultat consolidé est à la baisse en comparaison du résultat reporté de 2023, ce qui traduit des dépenses supérieures aux recettes effectivement perçues en 2024.

Fonctionnement

Chapitre voté	Libellé	2024	2025
011	Charges à caractère général	284 747,00	263 994,02
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 590 399,00	4 647 962,30
016	Dépenses afférentes à la structure	93 870,00	251 327,70
Total Dépenses		4 950 330,00	5 163 284,02
002	Résultat reporté de fonctionnement	234 629,61	156 988,02
013	Atténuations de charges	90 000,00	103 000,00
017	Produits de la tarification	3 085 116,39	3 072 236,00
018	Autres produits de la tarification	1 559 270,00	1 701 060,00
019	Produits financiers et non encaissables	0,00	130 000,00
Total Recettes		4 950 330,00	5 163 284,02
Solde fonctionnement		0,00	0,00

Les éléments du budget d'investissement correspondent principalement à une provision sur les CET (compte épargne temps).

Investissement

Chapitre voté	Libellé	2024	2025
022	Dépenses imprévues	65 000,00	65 000,00
Total dépenses		65 000,00	65 000,00
001	Résultat reporté d'investissement	65 000,00	65 000,00
Total Recettes		65 000,00	65 000,00
Solde investissement		0,00	0,00



Titre III - CONSOLIDATION BUDGÉTAIRE 2025

ID : 040-200009868-20250325-20250325DB02B1-BF

Le budget total du CIAS et du SAAD en investissement et fonctionnement s'élève en 2025 à plus de 7,5 M€.

Budget	Libellé	Budget primitif	Report de crédits	Total budget
07	CIAS	2 205 093,38	0,00	2 205 093,38
08	SAAD	5 163 377,40	0,00	5 163 377,40
Total Fonctionnement		7 368 377,40	0,00	7 368 377,40
07	CIAS	134 060,03	3 800,00	137 860,03
08	SAAD	65 000,00	0,00	65 000,00
Total Investissement		199 060,03	3 800,00	202 860,03
TOTAL		7 567 437,43	3 800,00	7 571 237,43